



Technicien en santé environnementale – insalubrité liée au cadre bâti (opération spécifique dans le cadre du permis de louer dans le centre ancien)

Catégorie B

Employeur : Ville de Rennes

Direction :

PSCC – DSS – Direction Santé Publique Handicap

Effectif : 48 personnes

Leur raison d'être : La DSPH met en œuvre les politiques publiques et les orientations stratégiques de la Ville dans les domaines de la santé publique et du handicap formalisées dans le plan de mandat, en lien avec les élus municipaux délégués

Le sens de ce poste :

Lutter contre l'habitat indigne sur les missions confiées au service et en particulier mettre en œuvre le permis de louer dans le centre ancien.

Environnement et conditions de travail :

Horaires : 37h30 (15 RTT)

Lieu de travail : 14 rue Saint-Yves 35 000 Rennes

Matériel(s) à disposition : Ordinateur et téléphone portables; dotation vestimentaire

Missions de suppléance : techniciens du service

Télétravail : oui et dans le cadre du protocole en vigueur à la DSPH

Autres : Permis B recommandé, assermentation et habilitation électrique obligatoire dans les 6 mois maximum suivant la prise de poste. Travail ponctuel en milieu insalubre. Peut être amené à effectuer des tâches

Service :

Service Santé Environnement

L'équipe : Elle est constituée d'agents de salubrité (équipe 3D), techniciens, ingénieurs, personnel administratif. Elle a pour mission d'assurer le contrôle technique et administratif des règles d'hygiène et d'apporter son expertise dans l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions municipales portant sur la santé environnementale.

Effectif Service : 15 personnes

ponctuelles en dehors de la présente fiche en fonction des contraintes du service et à participer à des réunions avec des usagers ou des professionnels en dehors des heures habituelles de travail.

N° du poste : ?

Date de mise à jour de la fiche de poste : 17/08/2026

Éléments de statut:

Cadre d'emploi : technicien territorial

Parcours : P2

Éléments complémentaires de rémunération : sujétion liée à l'assermentation

Vos principales missions :

1-Contribuer à la qualité de l'habitat et à la lutte contre l'habitat indigne sur le périmètre du centre ancien dans le cadre du permis de louer (70%)

- Superviser le circuit de la demande de permis de louer de son dépôt à la décision par l'autorité municipale.
- Réaliser autant que de besoin et, systématiquement lorsqu'une situation d'insalubrité est suspectée, des visites de conformité des logements des propriétaires demandeurs

N.B : Dans le centre ancien, visites réalisées en lien avec Territoires Publics.

- Étudier autant que de besoin tout élément utile à l'évaluation et à l'orientation des suites à donner à la demande
- Préparer les décisions administratives (arrêtés permis d'autorisation de mise en location, arrêté d'insalubrité...) pour l'autorité municipale
- Effectuer le contrôle sur place et notifier/mettre en œuvre les sanctions éventuelles dans le cadre d'une autorisation de mise en location assortie de réserves ou d'un refus de délivrance de l'autorisation
- Étudier les projets d'aménagements, de réhabilitation ou de construction sur le(s) périmètre(s) défini(s) par la Ville dans le cadre du permis de louer.

2-Agir de façon préventive ou corrective sur les situations d'insalubrité liées au mode d'occupation. (20%)

Selon la répartition définie au sein du service et en lien avec les autres techniciens habitat :

- Instruire les situations signalées d'incurie ou risque sanitaire lié à l'occupation d'un logement
- Mener des travaux d'office si nécessaire afin de faire cesser les désordres et de permettre le cas échéant l'obtention ultérieure du permis de louer établi sur le(s) périmètre(s) défini(s) par la Ville. |

3-Contribuer à la continuité de service (10%)

En l'absence des agents, contribuer à la continuité de service sur des missions extérieures au poste.|

Compétences

Les compétences relationnelles :

- Goût du travail en équipe et du travail partenarial
- Autonomie et sens des priorités
- Réactivité et pragmatisme
- Rigueur et organisation
- Aptitude à la négociation
- Capacités d'écoute |

Les compétences nécessaires pour la prise de poste :

- Maîtrise des techniques d'observation, d'investigation, d'évaluation et de mesure dans le domaine de la santé environnementale
- Connaissances juridiques de base dans le domaine de la santé environnementale
- Capacité rédactionnelle et de synthèse
- Maîtrise des logiciels bureautiques |

Les compétences pouvant être acquises une fois en poste :

- Connaissances techniques dans le domaine du bâti (structure, équipements, électricité, etc.)
- Connaissance des acteurs du secteur |